Politique CBM Global Accessibilité

Février 2026

CBM Global Disability Inclusion
Van Heuven Goedhartlaan 13D, 1181 LE Amstelveen, Pays-Bas
https://cbm-global.org

Justification

CBM Global opère dans un cadre juridique et politique défini par la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD), qui reconnaît que l'accessibilité est une condition préalable à la participation pleine et effective de toutes les personnes handicapées à l'exercice de leurs droits sociaux, culturels, économiques et politiques sur un pied d'égalité avec les autres.

L'accessibilité est un droit humain fondamental, **une condition préalable nécessaire pour garantir l'inclusion et la participation de toutes les personnes handicapées**. Elle est également une condition préalable à la mise en œuvre des cadres humanitaires et de développement, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire et le Nouveau Programme pour les villes, dans le cadre de l'engagement fondamental de ne laisser personne de côté.

Pour CBM Global, **l'accessibilité est un élément clé pour pouvoir démontrer notre norme de responsabilité envers les personnes handicapées et leurs organisations représentatives,** comme le souligne le ***cadre de qualité des programmes*** de CBM Global. Cela nous oblige à créer des méthodes de travail accessibles et inclusives pour permettre la participation pleine et effective des personnes handicapées dans tous les domaines de notre travail, de notre gouvernance et de nos systèmes. En outre, en tant qu'organisation à double mandat, travaillant dans le domaine du développement et de la gestion des risques de catastrophe, CBM Global est tenue de respecter les exigences de la CDPH. En tant que bénéficiaire de financements provenant d'agences gouvernementales, CBM Global doit se conformer à l'article 32 de la CDPH, qui exige que toute coopération internationale soit inclusive et accessible aux personnes handicapées, et traiter l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées conformément à l'article 11 de la CDPH dans les situations de risque et d'urgence humanitaire.

La justification de l'accessibilité répond également à nos normes de responsabilité en tant que bons gestionnaires de nos ressources, en garantissant que nous respectons nos obligations légales et que nous sommes plus économiques en incluant dès le départ des considérations d'accessibilité, et en augmentant notre productivité grâce à une plus grande diversité de compétences et d'expertise au sein de notre organisation. Une bonne accessibilité renforce également l'objectif fondamental de notre programme, qui consiste à accroître la résilience et à soutenir des environnements plus sûrs grâce à une planification plus inclusive de la préparation afin de réduire l'impact négatif des catastrophes.

Objectif

L'objectif de cette politique d'accessibilité est de fournir à CBM Global un cadre complet avec un mécanisme de gouvernance et de responsabilité pour surveiller et améliorer nos pratiques en matière d'accessibilité dans tous les domaines de notre travail : des systèmes et pratiques internes à notre soutien aux partenaires dans la mise en œuvre de programmes de développement et de gestion des risques de catastrophe

accessibles à travers nos trois vecteurs de changement (programmes communautaires, plaidoyer, conseil en matière d'inclusion).

Cette politique guide également la mise en œuvre de la norme de CBM Global en matière d'accessibilité et de conception universelle, détaillée dans notre ***cadre de qualité des programmes***.

Portée

La présente politique d'accessibilité **s'applique à CBM Global, y compris au secrétariat, aux équipes techniques et aux équipes nationales.** Les Membres de CBM Global sont encouragés à adopter cette politique s'ils n'en disposent pas actuellement et/ou à veiller à ce que toute politique existante en matière d'accessibilité soit conforme à la présente politique. Il est entendu que certains Membres peuvent être amenés à refléter dans leur propre politique d'accessibilité des normes nationales plus strictes qui peuvent être juridiquement contraignantes.

La politique couvre tous les aspects des fonctions de CBM Global et s'applique aux finances et aux opérations, à la communication, aux programmes communautaires, au plaidoyer, au conseil externe, etc.

Nos **engagements en matière d'accessibilité** ci-dessous s'appliquent également à notre collaboration avec nos partenaires, consultants, sous-traitants et tout autre tiers fournissant des produits, des biens, des services, des systèmes ou des installations pour le compte de CBM Global, ou dans le cadre de programmes financés par CBM Global. Le secrétariat, les Membres, les équipes techniques et les équipes nationales de CBM Global sont conjointement tenus de promouvoir nos engagements en matière d'accessibilité et de soutenir leur mise en œuvre avec les organisations partenaires, notamment en associant les organisations de personnes handicapées (OPH) à la réalisation d'évaluations de l'accessibilité et à l'élaboration de plans d'amélioration.

Nous encourageons nos partenaires à adopter une politique similaire, en s'appuyant sur les conseils disponibles dans *Accessibility GO! Un Guide pour l'Action*.

Déclaration et Engagements de CBM Global en matière d'Accessibilité

Déclaration

CBM Global s'engage à promouvoir l'égalité d'accès et de participation de toutes les personnes handicapées, sans distinction de sexe, de race, d'origine ethnique, d'âge, d'orientation sexuelle ou de toute autre identité, au sein de notre propre organisation et dans tous nos travaux. Pour ce faire, nous nous efforcerons progressivement de respecter les sept engagements fondamentaux énoncés dans *Accessibility GO! Un Guide pour l'Action*.

	Engagement 1 : Nos lieux de travail et nos locaux sont accessibles à toutes les personnes handicapées
	Engagement 2 : Nos informations et communications, y compris nos systèmes et technologies, sont accessibles à toutes les personnes handicapées
	Engagement 3 : Notre approvisionnement en biens, services et installations tient compte des critères et normes d'accessibilité
	Engagement 4 : Les systèmes de développement des capacités, de gestion des connaissances et d'apprentissage sont conçus et soutenus de manière à être inclusifs et accessibles, afin que tous puissent contribuer et en bénéficier de manière égale
	Engagement 5 : Nos programmes et services sont non discriminatoires et accessibles à toutes les personnes handicapées dans leurs communautés, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur religion, de leur origine ethnique ou de toute autre caractéristique identitaire
	Engagement 6 : Nos réunions et événements, en ligne et en personne, sont accessibles à toutes les personnes handicapées.
	Engagement 7 : Nos lieux de travail favorisent un environnement inclusif et accessible qui aide tous les membres du personnel à s'épanouir, en offrant des aménagements raisonnables aux employés handicapés qui en ont besoin.

Mise en œuvre

CBM Global s'engage à respecter les normes d'accessibilité en tenant compte des réalités suivantes :

1. **L'accessibilité est locale et spécifique à l'environnement** et peut ne pas être transférable d'une zone, d'une région ou d'un pays à l'autre. Quel que soit le contexte et les ressources disponibles, les Principes de la conception universelle [disponible en anglais] doivent être appliqués dans la mesure du possible.
2. **CBM Global travaille dans des contextes très différents.** Dans chacun d'entre eux, les normes d'accessibilité les plus élevées doivent être recherchées dans le cadre des ressources disponibles localement, en soutenant les économies locales et en renforçant les approches de développement durable sur le plan environnemental, conformément à la politique de responsabilité environnementale de CBM Global.
3. **Une approche progressive est nécessaire**. L'amélioration des pratiques et des normes de qualité en matière d'accessibilité ne peut se faire du jour au lendemain et sera progressive. Elle s'appuiera sur les conclusions des évaluations réalisées ou sur d'autres formes d'apprentissage et de partage, en travaillant sur les priorités clés en

fonction des fonds disponibles, en renforçant les capacités et en s'engageant auprès des personnes handicapées, comme indiqué dans *Accessibilité GO! Un Guide pour l'Action*.

4. CBM Global est tenue de **fournir des aménagements raisonnables** en l'absence d'environnements ou de processus accessibles pour répondre aux besoins spécifiques exprimés par le personnel. Cela comprend la mise en place de processus équitables en matière de ressources humaines pour l'évaluation et la mise en œuvre d'aménagements raisonnables, avec une allocation budgétaire appropriée, ainsi que le soutien et la mise à disposition de ressources à nos partenaires pour la mise en place d'aménagements raisonnables dans le cadre de leur travail financé par CBM Global.

Accessibilité GO! Un Guide pour l'Action pour la mise en œuvre des 7 engagements en matière d'accessibilité a été élaboré conjointement par CBM Global et l'Union Mondiale des Aveugles. Ce guide est la principale ressource pour soutenir la mise en œuvre, le suivi et le respect de cette politique. Il fournit des conseils pratiques à toutes les parties prenantes de CBM Global et aux organisations partenaires afin qu'elles puissent mettre en œuvre la politique en procédant à des évaluations holistiques de l'accessibilité en partenariat avec un large éventail de personnes handicapées et leurs organisations représentatives. Ces conseils fournissent un processus pratique en trois étapes que les équipes et les bureaux peuvent suivre pour fixer des objectifs réalistes afin de mettre en œuvre la politique dans la pratique. Ces conseils sont disponibles en anglais, en français et en espagnol, ainsi que dans plusieurs langues locales.

Suivi et conformité

Dans le cadre d'une approche progressive, les responsables doivent veiller à ce que **des évaluations régulières de l'accessibilité** soient réalisées et planifiées dans le cadre de leurs plans et processus de travail quotidiens. Chaque bureau de CBM Global doit **s'assurer qu'une responsabilité claire** est mise en place (par exemple, par la direction ou par la nomination d'un point focal pour l'accessibilité), afin de soutenir le suivi des progrès par rapport aux plans d'action des équipes/bureaux (comme indiqué dans *Accessibilité GO!*) et de partager les enseignements et les pratiques en matière d'accessibilité au sein de CBM Global et avec les partenaires OPH.

Outre le suivi régulier effectué par les points focaux et les responsables en matière d'accessibilité, il convient d'entretenir **des contacts réguliers avec les OPH afin de suivre les progrès** réalisés dans le cadre des plans d'action en matière d'accessibilité. Pour ce faire, **la politique et les engagements de CBM Global en matière d'accessibilité doivent être largement diffusés auprès des partenaires et des réseaux d'alliances**, dans les langues locales et dans des formats accessibles, afin d'encourager une plus grande conformité et une culture de la responsabilité.

Chaque année, **la direction de CBM Global** rendra **compte au conseil d'administration** des progrès réalisés par rapport aux sept engagements en matière d'accessibilité dans l'ensemble de nos activités, de nos actions de plaidoyer, de nos services de conseil et de nos programmes.

Les mécanismes réguliers de CBM Global **pour les commentaires et les plaintes doivent être utilisés** par le personnel, les partenaires, les participants au projet et les organisations de personnes handicapées pour toute préoccupation concernant le respect de cette politique et l'approche progressive dans sa mise en œuvre.

Références clés et documents d'appui

Les documents mentionnés ci-dessus sont accessibles au personnel de la Fédération CBM Global sur Global Connect. Les documents destinés à un public externe sont disponibles sur www.cbm-global.org.

- Cadre de qualité des programmes de CBM Global [disponible en anglais : Programme Quality Framework]
- Accessibilité GO! Un Guide pour l'Action
- Politique CBM Global - Responsabilité environnementale